



LA POSTE-CNSST

Compte-rendu de la CNSST La Poste du 9 juin 2017

ODJ :

1. Plan de prévention des accidents de travail,
2. Point sur le projet - Bien dans son travail :
 - Démarche APALA
 - Intégration des nouveaux arrivants
3. Les évolutions réglementaires en matière de surveillance en santé au travail liées à la loi du 8 aout 2016 et au décret du 27 décembre 2016
4. Politique Handicap

Documents associés consultables dans l'onglet "Actualités"
puis "CNSST La Poste" sur le site militant.

En préalable, FO est intervenue sur les sujets suivants :

- Demande d'avoir un calendrier prévisionnel des instances CNSST,
- Beaucoup d'instances (nationales VLP, SLD, branches, locales), il faut détendre un peu les calendriers afin de pouvoir bien travailler les dossiers,
- VRAC et caisses mobiles, évocation de la déclaration préalable lue à P. Dorge le 30 mars 2017,
- Rappel concernant les ICCHSCT : lorsque l'employeur décide d'en convoquer une, c'est pour organiser l'expertise unique.
- Rappel de la concertation promise concernant le décret du 29 juin 2016 (CHSCT).
- Présentation de notre expert SST Stéphane Lamarque.

1. **Plan de prévention des accidents de travail,**

En préalable, La Poste reconnaît que depuis le début de l'année l'accidentologie est dégradée depuis le début de l'année.

Retour aux fondamentaux : enfin !

Analyse jusqu'à l'organisation du travail.

Recrudescence de chutes sur sols mouillés.

FO rappelle qu'il faut souvent se battre pour que les CHSCT soient informés des AT.

FO apprécie que des notes opposables à l'attention des managers nous soient communiquées, que les CODIR soient enfin impliqués et sensibilisés.

FO souhaite que les plans d'action soient réellement appliqués, à cet effet il faut un suivi de l'avancement des actions et in fine les plans d'action doivent alimenter le DUER qui doit donc implicitement être mis à jour.

Il est annoncé un examen de l'accidentologie lors de chaque COMEX de fin de mois : à suivre...

2. Point sur le projet - Bien dans son travail :

- Démarche APALA

Dossier mieux travaillé et mieux pensé que les dispositifs précédents (Présencéo, entretiens de retours...).

Déploiement prévu en septembre.

FO s'inquiète du temps supplémentaire que cela va occasionner aux RH de proximité et aux managers.

FO est toujours dubitative quant aux managers "déviants".

Tous les postiers devront être informés de ce dispositif en amont.

Une communication sera faite auprès de tous les DRH de La Poste, elle devrait se faire à la rentrée.

Les CHSCT devront être informés.

- Intégration des nouveaux arrivants

Démarche pleine de bonnes intentions, de bon sens : reste à vérifier son application !

S'adresse à tous les nouveaux arrivants, même aux postiers en mobilité interne.

Tous les DRH de NOD sont informés sur le déploiement de la méthode.

Pour FO cela est également une charge de travail indéniable pour les managers de proximité, d'autant plus que les turn-over sont importants parmi les FTV.

3. Les évolutions réglementaires en matière de surveillance en santé au travail liées à la loi du 8 aout 2016 et au décret du 27 décembre 2016

Les résultats des groupes de travail des médecins sont en cours de finalisation.

FO a pointé que si les salariés pourront contester auprès des conseils prud'homaux, pour les fonctionnaires cela n'était pas précisé.

Réponse de La Poste : il faudra qu'un fonctionnaire saisisse l'instance prud'homale en référencé ceci permettra d'obtenir une jurisprudence en la matière.

Voir les docs.

4. Politique Handicap : point reporté à la prochaine CNSST